

Inform@tions Municipales

Le présent bulletin a été réalisé avec les moyens communaux (mise en page, photocopie, reliure, agrafage), à l'exception de la couverture (imprimerie Mourier, Lons). Il a été tiré à 480 exemplaires. Merci à nos secrétaires de mairie, qui ont assuré la saisie informatique d'une partie des articles.

En couverture 1 : La jachère fleurie, au matin du 4 Août 2008 (photo prise par monsieur Berthet).

En couverture 4 : Le TGV sortie Domblans, direction Lons-le-Saunier.

N.R

Monsieur le Maire
Mesdames et Messieurs les
Conseillers Municipaux
Les animateurs de nos
Associations
vous souhaitent une
Bonne Année 2009

Janvier 2009

tiré à 480 exemplaires

n° 28

1 - Le mot du Maire

pages 2 et 3

2 - Emploi

pages 4 à 7

3 - Travail des Commissions

pages 8 à 29

4 - Activités de la C.C.C.H.S.

pages 30 à 35

5 - La vie associative

pages 36 à 52

6 - Dans nos archives

- Délibérations du Conseil
- Le registre d'arpentement de
Blandans de 1745

pages 53 à 72

7 - Etat civil 2008

page 73

8 - Flash infos

page 74 à 75

Le Mot du Maire

Le début du printemps 2008 a vu un renouvellement (à hauteur de 40%) de la composition du Conseil Municipal. Deux nouvelles conseillères et quatre nouveaux conseillers siègent depuis neuf mois au sein de l'assemblée communale. Ils s'y sont intégrés sans difficulté, m'a t'il semblé, et ils ont chacun pris en

charge une des dix commissions municipales permanentes. En outre, deux d'entre eux sont titulaires au Conseil Communautaire des Coteaux de la Haute Seille, dont l'un en tant que vice-Président.

Je tiens, à l'occasion de ce renouvellement partiel de l'équipe, à remercier ceux qui ont décidé de mettre un terme à leur action municipale. Ils ont servi la Commune (certains pendant 30 ans) avec un sens aigu de l'intérêt public, se montrant constamment animés d'un esprit d'équipe qui n'excluait jamais d'enrichissantes positions individuelles. Beaucoup laisseront durablement leur empreinte non seulement dans les équipements réalisés, mais également dans les démarches intellectuelles en usage dans le fonctionnement de la Commune. Je ne les cite pas, ils se reconnaîtront ...et chacun les reconnaîtra!

Au début d'une nouvelle mandature, il est d'usage de présenter un programme des principales actions et projets envisagés au cours des six prochaines années. Ce programme existe bien sûr, et sera d'ailleurs, pour l'essentiel, annexé au dossier du P.L.U. en cours de modification. Il comporte 42 points, qu'il serait fastidieux d'énoncer ici, avec le risque que leur énumération sans explications prenne l'allure d'un " inventaire à la Prévert ".

Ces actions portent, pour la plupart, sur l'un des thèmes suivants:

Urbanisme (dont suppression de certains points noirs visuels)

Urbanisation (avec renforcement du parc locatif et prise en compte du développement durable)

Sécurité (routière et autres)

Modernisation des réseaux publics (poursuite du programme engagé en 1990)

Nouvelles technologies de l'information (fibre optique, numérisation du cadastre, S.I.G.)

Economies d'énergies (bâtiments publics, éclairage public)

Préservation et mise en valeur de l'environnement

Adaptation permanente des équipements de base : école, restaurant, garderie, C.L.S.H., mairie, atelier municipal, salle des fêtes, gendarmerie, ...

Schéma directeur d'assainissement (mise en œuvre de la " Loi sur l'Eau")

Mise en place d'un dispositif anti-inondations au Sud du village

Modernisation (ou remplacement) de certains équipements publics (dont le cimetière)

Diminution de 50% de la dette entre 2007 et 2009

Maintien d'une fiscalité locale modérée

et, en collaboration avec la CCCHS, qui en a reçu délégation de compétence de la part des communes membres :

Equipements sportifs

Structures et équipements à vocation sociale et culturelle

Réseau routier communal

Plusieurs de ces actions sont d'ores et déjà en cours d'exécution.

Quelques unes ont été conduites et achevées en 2008. On en trouvera le compte-rendu dans les articles rédigés dans les pages suivantes par les rapporteurs des commissions municipales.

Parmi les projets évoqués ci-dessus, il en est un qui va mobiliser fortement les finances communales pendant plusieurs années (et nécessairement ralentir l'inscription d'un certain nombre d'autres au calendrier) : il s'agit du Schéma Directeur d'Assainissement et de son corollaire la lutte contre les inondations au Sud du village.

Monsieur FRACHON et le bureau d'étude IRH Environnement organiseront en temps utile des réunions publiques d'information sur le contenu de cette action spécifique. Ces réunions concerneront surtout, dans un premier temps, les habitants des quartiers des Champs de la Barre, des Grands Prés, de Rochette, de la route de St Germain et de la Route de Voiteur, des Enchâtres, et de la rue de l'Eglise.

La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement, imposée au plan local à la plupart des Communes du Canton de Voiteur, présente plusieurs aspects, dont le principal est la dissociation

des réseaux d'eaux usées et des réseaux d'eaux pluviales. A terme, elle devrait conduire à une efficacité optimisée de la nouvelle station d'épuration, à une amélioration sensible de la qualité des cours d'eau, à une meilleure protection de la ressource en eau potable.

Chacun a pu prendre connaissance, dans le bulletin 2007, du bilan de la mandature précédente.

Globalement, la Commune se porte bien. Le niveau de l'emploi (voir article sur les emplois à Domblans dans les pages qui suivent) reste très satisfaisant. Les effectifs scolaires varient peu et se maintiennent à un niveau rassurant. La vie associative présente une densité telle qu'elle pose parfois des problèmes d'encadrement (USCS notamment). Les finances communales sont saines. La dette est en voie de forte compression. La fiscalité se situe à un niveau acceptable.

L'été 2008 nous a néanmoins apporté une mauvaise nouvelle : la menace de réduire l'ouverture de l'Agence Postale à une heure par jour (6 heures par semaine).

La responsabilité du fonctionnement insatisfaisant de l'Agence trouve à mon sens son origine dans deux causes différentes :

- La Poste, dont la gestion à Domblans au cours des années récentes a été d'une grande médiocrité commerciale, ne sachant pas segmenter et exploiter le quadruple potentiel que représente une population proche de 1000 habitants, une zone de chalandise de 3000 à 4000 habitants, une population diurne supplémentaire de 430 personnes extérieures venant travailler au village, un tissu industriel et artisanal exceptionnel pour une commune de cette taille.
- La population du village, dont je répète depuis une quinzaine d'années qu'elle ne fait pas assez travailler cet établissement. La population est toutefois partiellement excusable, les équipements de base proposés par l'Agence Postale étant très réduits, ne pouvant notamment pas séduire la clientèle des jeunes.

Le Conseil Municipal a fait le choix d'adopter le principe d'une Agence Postale Communale (A.P.C.) qui ouvrira 14 heures par semaine (3 matins et 3 après-midi). Cette A.P.C. proposera peu ou prou les mêmes services que l'Agence Postale défunte.

Le coût financier pour la Commune est à peu près neutre compte tenu de la participation financière de la Poste à ce nouveau concept.

Au moment de conclure ce 25^{ème} "mot du maire", j'ai une pensée amicale et reconnaissante pour celui qui a d'abord dactylographié, puis saisi, organisé, agrémenté, illustré, mis en page et édité les numéros 1 à 27 du bulletin municipal de Domblans : Monsieur Roger NOZIERE.

La consultation de ces 27 bulletins, conservés aux archives municipales, démontre une constante progression de ces documents d'information. Cette progression n'est pas seulement due à la modernisation des moyens techniques disponibles à la Mairie, mais à la volonté permanente de tendre à une qualité toujours améliorée. Merci à Roger NOZIERE.

Merci également, et bon courage, à Nicole ROSSIN qui a accepté d'assumer cette lourde succession.

Une nouvelle année commence, avec son cortège d'inquiétudes et d'espérances. Le Conseil Municipal et moi-même souhaitons à toutes et à tous la meilleure année 2009 possible.

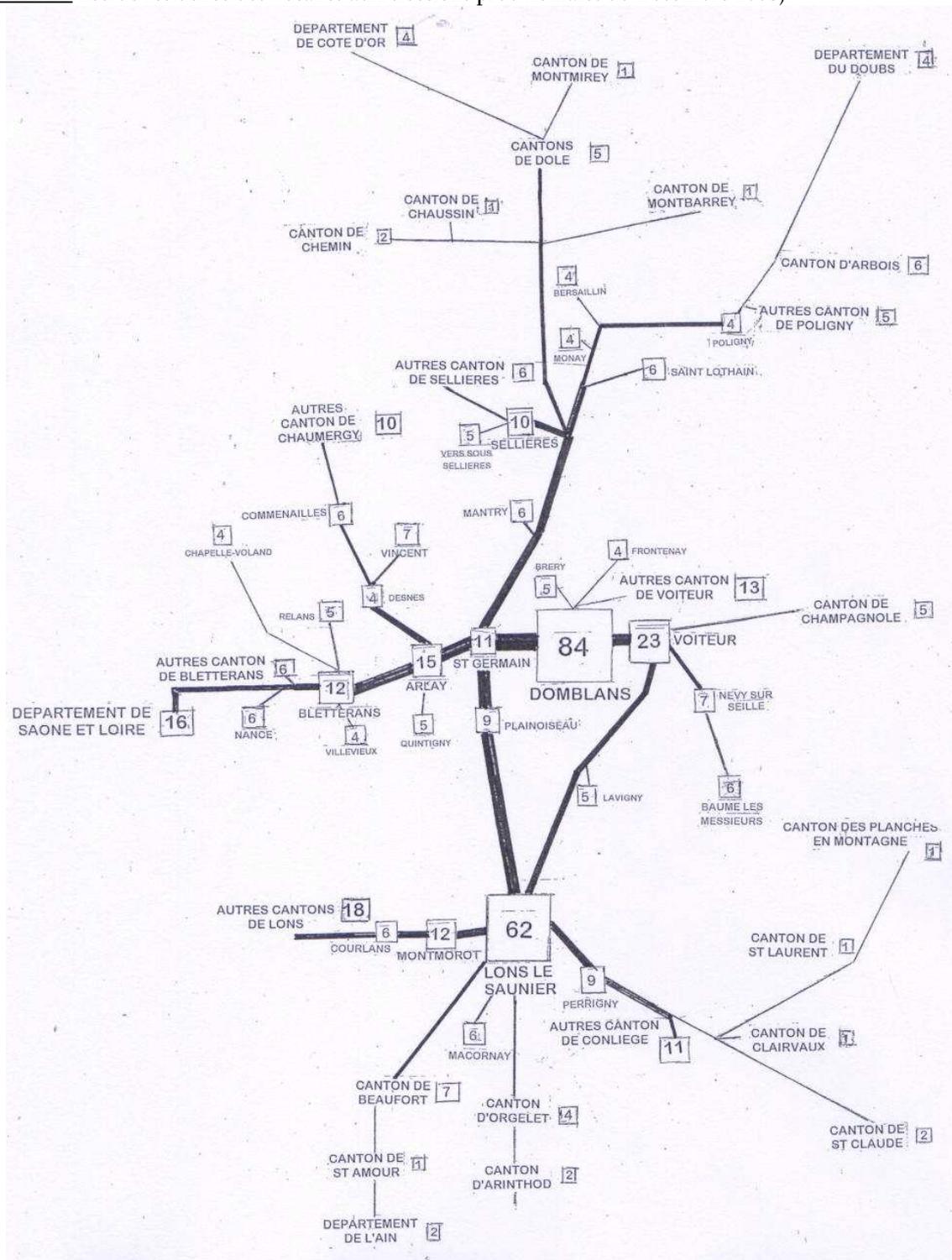
René GUILLAUME

Emploi

Les emplois à Domblans en 2008

Le nombre des salariés inscrits aux élections prud'homales, appelés à exprimer leur vote le 3 Décembre 2008 à la Mairie de Domblans, est de 491 (pour 210 en 1979, 248 en 1982, 351 en 1987, 396 en 1992, 455 en 1997, et 487 en 2002). Si l'on ajoute à ce nombre les emplois de la fonction publique (Education Nationale, Gendarmerie, ex DDE, Commune) et les salariés indépendants, le nombre des personnes qui exercent leur activité professionnelle à Domblans est très voisin de celui constaté en 2002 (environ 535 emplois).

(Ci-dessous : lieu de résidence des votants aux élections prud'homales de Décembre 2008)



Elections prud'homales 2008

Communes de résidence des électeurs votant au titre d'établissements situés à Domblans

Cantons & Communes	Nb	Cantons & Communes	Nb
Canton de VOITEUR	162	Canton de BLETTERANS	61
Baume-les-Messieurs	6	Arlay	15
Château-Chalon	1	Bletterans	12
Domblans	84	Chapelle-Voland	4
Frontenay	4	Cosges	1
Granges-sur-Baume	1	Desnes	4
Lavigny	5	Fontainebrux	2
Le Louverot	3	Larnaud	1
La Marre	2	Nance	6
Ménétru-le-Vignoble	1	Quintigny	5
Montain	2	Relans	5
Nevy-sur-Seille	7	Ruffey-sur-Seille	2
Plainoiseau	9	Villeveux	4
Saint Germain-lès-Arlay	11	Canton de POLIGNY	13
Le Vernois	3	Buvilly	1
Voiteur	23	Bersaillin	4
Cantons de LONS-LE-SAUNIER	104	Besain	1
Bornay	2	Colonne	1
Chilly-le-Vignoble	2	Montholier	1
Condamine	1	Poligny	4
Courbouzon	2	Villers-les-Bois	1
Courlans	6	Canton de CHAUMERGY	23
L'Etoile	2	Chaumergy	1
Gevingey	1	Commenailles	6
Lons-le-Saunier	62	Foulenay	1
Macornay	6	La Chassagne	3
Messia	2	Les Deux-Fays	2
Montmorot	12	Rye	3
Saint Didier	3	Vincent	7
Trenal	1	Canton de CONLIEGE	20
Vernantois	2	Conliège	3
Canton de SELLIERES	42	Crançot	1
Bréry	5	Nogna	1
La Charme	1	Pannessières	1
Darboonnay	1	Perrigny	9
Mantry	6	Poids-de-Fiole	1
Monay	4	Publy	1
Saint Lamain	2	Revigny	2
Saint Lothain	6	Saint Maur	1
Sellières	10	Canton d'ARINTHOD	2
Toulouse-le-Château	1	Arinthod	1
Vers-sous-Sellières	5	Valfin-sur-Valouse	1
Lombard	1	Canton des PLANCHES	1
Canton d'ARBOIS	6	Foncine-le-Haut	1
Arbois	2	Canton de SAINT CLAUDE	2
Pupillin	2	Lavans-lès-Saint Claude	1
Saint Cyr Montmalin	1	Saint Lupicin	1
Vadans	1		

Canton de BEAUFORT	7	Canton de SAINT LAURENT	1
Augisey	1	Dénezières	1
Beaufort	2	Canton de SAINT AMOUR	1
Césancey	1	Chevreaux	1
Orbagna	1	AUTRES DEPARTEMENTS	26
Vincelles	2	Saône-et-Loire (16)	
Canton de CHAMPAGNOLE	5	Beauvernois	2
Champagnole	2	Branges	1
Cize	1	Flacey-en-Bresse	1
Montrond	1	Frangy-en-Bresse	1
Ney	1	Lans	1
Cantons de DOLE	5	Louhans	1
Damparis	1	Montcony	1
Dole	2	Montjay	1
Parcey	2	Sagy	1
Canton de CHEMIN	2	Saillenard	2
Aumur	1	Saint Germain-du-Bois	2
Tavaux	1	Sens-sur-Seille	1
Canton de CHAUSSIN	1	Torpes	1
Gatey	1	Côte d'Or (4)	
Canton de MONTBARREY	1	Beaune	1
La Loye	1	Dijon	3
Canton de MONTMIREY	1	Doubs (4)	
Thervay	1	Besançon	2
Canton de CLAIRVAUX	1	Pelousey	1
Charezier	1	Quingey	1
Canton d'ORGELET	4	Ain (2)	
Ecrille	1	Marsonnas	1
La Tour-du-Meix	2	Villard-les-Dombes	1
Orgelet	1		
TOTAUX		Emplois →	491
		Communes →	127
Non compris : poste, école, mairie, gendarmerie, artisans et professions libérales ...			

Il apparaît clairement que l'augmentation en 21 ans du nombre des emplois (+40%), remarquable en cette période de difficultés économiques, n'a pas profité au canton de Voiteur (-16%) mais aux cantons voisins :

- Ceux du Nord : Chaumergy + Sellières + Poligny = +557%
- Ceux de l'Ouest : Bletterans + proche Saône et Loire = +225%
- Ceux du Sud : Lons Nord + Lons Sud + Conliège = +61%

L'une des conséquences, peu dans "l'air du temps" du développement durable, est un allongement sensible de la longueur moyenne du trajet "domicile-travail".

**VARIATIONS DE LA PROVENANCE GEOGRAPHIQUE DES SALARIES INSCRITS
aux élections prud'homales de 1987, 1992, 2002 et 2008**

Secteurs géographiques	Nombre d'emplois tenus				Variation sur 21 ans	
	1987	1992	2002	2008		
DOMBLANS	116	110	98	84	-32	-28%
VOITEUR	20	21	19	23	+3	
ST GERMAIN LES ARLAY	13	13	22	11	-2	
NEVY SUR SEILLE	12	14	10	7	-5	
Autres Communes du Canton de Voiteur	33	30	38	37	+4	
ENSEMBLE DU CANTON DE VOITEUR	194	188	187	162	-32	-16%
LONS LE SAUNIER	30	47	67	62	+32	
MONTMOROT	16	16	9	12	-4	
Autre Communes des Cantons de Lons le Saunier	26	20	31	30	+4	
ENSEMBLE DES CANTONS LONS Nord & Sud	72	83	107	104	+32	+44%
DESNES	3	4	10	4	+1	
ARLAY	7	12	14	15	+8	
BLETTERANS	5	6	7	12	+7	
Autres Communes du Canton de BLETTERANS	9	18	20	30	+21	
ENSEMBLE DU CANTON DE BLETTERANS	24	40	51	61	+37	+154%
SELLIERES	2	4	10	10	+8	
BRERY	5	6	6	5	-	
MANTRY	6	4	6	6	-	
Autres Communes du Canton de Sellières	9	12	17	21	+12	
ENSEMBLE DU CANTON DE SELLIERES	22	26	39	42	+20	+91%
ENSEMBLE DU CANTON DE CONLIEGE	5	13	15	20	+15	+300%
ENSEMBLE DU CANTON DE CHAUMERGY	3	9	26	23	+20	+667%
AUTRES CANTONS DU JURA	18	20	43	53	+35	+194%
AUTRES DEPARTEMENTS	13	17	19	26	+13	+100%
TOTAUX	351	396	487	491	+140	+40%

On notera avec intérêt que, sur une vingtaine d'années, la courbe de progression du nombre de salariés (+3% l'an de 1979 à 2008) est 2,5 fois plus rapide que la courbe de la croissance démographique du village (+1,2% l'an de 1974 à 2007).

René Guillaume

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES au sujet du Relais d'Assistants Maternelles Itinérant (RAMI)

C'est un service mis en place pour informer, renseigner et conseiller les assistantes maternelles et les parents.

SON ROLE :

- répondre aux préoccupations des assistantes maternelles : les informer sur leurs statuts, leurs droits et obligations, leur contrat, leur salaire etc...., les aider à se professionnaliser dans l'accueil de l'enfant.
- Côté famille, le RAMI est une liaison avec les parents en recherche d'un mode d'accueil pour leurs enfants et les renseigne sur leur statut d'employeur (bulletin de salaire, déclarations URSAAF, etc...)
- proposer un lieu de rencontre pour les assistantes maternelles, des temps de jeux, d'animation, de parole avec les enfants.
- organiser des conférences, des réunions...

L'animatrice Armelle TREBOUTE, en poste à mi-temps, assure ce service momentanément dans les locaux de l'office du tourisme, puis aura ses bureaux dans le bâtiment de la CCCHS. Elle tiendra des permanences dans chacune des communes de la CCCHS (pour Domblans, lieu et date sont à définir). En attendant, merci de lui réserver un bon accueil lors de ses visites.

Marie-Noëlle ROY, Adjointe

Les dépenses de cette année, sont relativement modestes quant aux investissements, puisqu'elles ne concernent que l'entretien courant ou la suite de programme certes onéreux visant à économiser l'énergie, déjà lancé l'année précédente, tel que le remplacement des fenêtres de l'école par des menuiseries PVC double vitrage et volets roulants.

L'an prochain, l'ensemble de menuiseries extérieures de l'école aura été changé avec le remplacement des portes du préau. Dans la continuité de sa volonté des économies d'énergie, le conseil municipal a sollicité le SIDEDEC pour une étude diagnostique de l'isolation thermique des bâtiments communaux. Cette étude permettra d'établir pour les prochaines années, un programme d'amélioration de la conception et de l'équipement de la totalité des locaux et de réduire les dépenses de chauffage et d'énergie en général, dans le cadre du développement durable.

DOMBLANS est la première commune à demander cette aide à la nouvelle cellule du SIDEDEC. La compétence du jeune ingénieur thermicien responsable et sa volonté de répondre à la demande des municipalités, nous a permis, sans aucun doute, d'obtenir un diagnostic clair, net et précis. Ses conclusions, reçues début décembre, nous engagent à programmer dans les mois à venir des dépenses relativement modestes .

Dans le bulletin de 2007, nous vous parlions de lancement éventuel de travaux dans le bureau de poste, pour l'implantation d'un RAM (relais assistantes maternelles) géré par la communauté de communes CCCHS. Au final, ce projet a été abandonné par le conseil communautaire qui s'est orientée vers un RAM itinérant. De plus, la poste ayant décidé de fermer le bureau qui sera remplacé à l'initiative de la commune par une agence postale communale, la totalité des locaux sera disponible. C'est ainsi que la commission « bâtiments communaux » travaille maintenant sur la réhabilitation totale du bâtiment mairie/poste dans le but d'optimiser l'occupation des volumes importants qu'offre cette construction et ses annexes. Une partie du projet consisterait à rendre plus fonctionnel le secrétariat de mairie, créer un local archives communales et une salle de travail pour les adjoints.

Le budget 2008 a permis de remettre en état le parvis de l'église qui depuis plusieurs années posait de gros problèmes d'évacuation d'eau. La municipalité a donc acquis les matériaux qui ont été récupérés et transportés pour un prix très raisonnable avec le concours de M. MINET qui a fait office de chauffeur poids lourds. Ensuite, une entreprise locale a réalisé les travaux en créant un puits perdu pour la récupération des eaux pluviales. Les anciennes pierres tombales qui étaient en place et se délitaient sous le poids des années, ont été déposées et stockées avec le plus grand respect. Lors de la dépose des dalles, le projet initial a dû être revu suite à la découverte de l'ancien parvis (un demi-cercle en pavés très bien conservés) recouvert par les dalles. Celui-ci a été déconstruit en respectant le calepinage, pour être reposé à l'identique en le surélevant d'environ 30 centimètres. Son ancienneté est estimée à plus de 200 ans.



avant



après

Le point sur les dépenses de cette année:

Mairie :	800 €	Changement chauffe eau et FAX Divers petit entretien
Poste :	400 €	Cloison de séparation bureau/appartement
Salle Pierre TOSI		Entretien du sol réalisé par services communaux

Sanitaires publics :	200 €	Entretien courant
Gendarmerie :	2500 €	Entretien courant essentiellement les sanitaires des logements Remplacement volet métallique bureau de la brigade Remise en peinture des grilles de clôture
Ecole :	21600 €	Remplacement des menuiseries extérieures 2° tranche Pose faux plafond classe du CM et modification éclairage Entretien courant et amélioration équipement
Garderie cantine :	1700 €	Dont remise en état porte suite vandalisme 200 € Acquisition de divers équipements pour l'accueil des enfants
Salle des fêtes :	2500 €	Dont remplacement hublot suite vandalisme : 300 € Entretien courant
Eglise :	11100 €	Remise en état de la porte 300 € Réfection du parvis Matériaux 4000 € Entreprise 6800 €

Contrats d'entretien, visites et contrôles obligatoires des bâtiments communaux : 2100 €

Au regard de ces chiffres, il apparaît nettement que l'entretien et la pérennisation des bâtiments est une charge importante pour la municipalité. Aussi, il incombe à tous de les préserver et de veiller à leur respect, ainsi qu'à une bonne utilisation.

La commission des bâtiments communaux vous souhaite une année 2009 constructive et édifiante.

L'adjoint en charges des bâtiments communaux : Louis BERTHET

Le rapporteur de la commission : Jean-Pierre BOUDIER



Urbanisme, gestion immobilier

Cette commission a, en charge, la gestion administrative de l'immobilier et de l'urbanisme. Son rôle est de suivre les locations, les règlements, les contrats d'entretien, les consommations d'énergies, le PLU et les plans de protection et de sauvegarde. Il reviendra aussi à cette commission d'assurer, administrativement, la 2^{ème} tranche du lotissement des Bauches.

1. Les Consommations d'énergies et les économies

Etude concernant les consommations d'énergies en vue de faire des économies. La commune dispose de 6 bâtiments communaux pour 911 habitants.

3 énergies utilisées :

GAZ	34% de la consommation pour	25% des dépenses
FUEL	23%	23%
ELEC.	43%	52%

Les bâtiments représentent 76% des consommations, 24% concernent l'éclairage public.

LES BATIMENTS

La mairie. La consommation énergétique est de 143 kWh/an/m², ratio en deçà de la moyenne nationale qui évalue la consommation d'un bâtiment administratif à 150 kWh/m²/an.

Préconisations d'amélioration : L'isolation, remplacement de la chaudière, installation d'une régulation, remplacement des robinets thermostatiques, l'éclairage intérieur et sensibilisation des occupants. (Dans le cas d'une réhabilitation du bâtiment complet)

La salle polyvalente. La consommation énergétique est de 138 kWh/an/m², ratio légèrement supérieur à la moyenne nationale qui évalue la consommation d'une salle polyvalente à 134 kWh/m²/an.

Préconisations d'amélioration : L'isolation des circuits de chauffage, maîtrise de la VMC, abaissement de la température de consigne et sensibilisation des occupants.

Le groupe scolaire.

Préconisations d'amélioration : Changement de l'installation de chauffage ou opportunité d'un réseau de chaleur, sensibilisation des occupants et remplacement des robinets thermostatiques.

L'atelier communal. La consommation énergétique en kWh/an/m² n'est pas un ratio pertinent pour ce bâtiment car une grande partie n'est pas chauffée et l'usage de l'électricité très ponctuel.

Révision du PLU :

Classement en zone 1AUy de la parcelle ZL92 (zone N), au lieu dit « Les prés Mourain », dans le cadre de l'extension de la zone d'activité de la CCCHS.

Ua	Zone mixte du centre ancien
Uap	Secteur de la zone UA à enjeux paysagers
Ub	Zone d'extension mixte
Uy	Zone d'activités
Uya	secteur de la zone Uy à vocation d'activités industrielles
1AU	Zone d'urbanisation future à moyen terme
1AUy	Zone d'urbanisation future à moyen terme à vocation d'activités
2AU	Zone d'urbanisation future à long terme
2AUy	Zone d'urbanisation future à long terme à vocation d'activités
A	Zone réservée aux activités agricoles
N	Zone naturelle de site, de risques ou de nuisances

3. Lotissement des Bauches

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de faire la deuxième tranche du lotissement des Bauches. Le projet est en cours d'étude, et le cabinet Boudier de Dole a été choisi pour créer l'aménagement du lotissement.

La volonté des élus est de faire un lotissement à vocation écologique, axé sur les énergies renouvelables et une approche bioclimatique en travaillant sur l'orientation des maisons pour bénéficier du meilleur ensoleillement.

Philippe CLERC, en charge de la Commission Urbanisme, gestion immobilier

Bilan de l'exploitation de la salle des fêtes – Année 2008

Recettes totales en € (rappel 2007 : 10043,55)

- Location de la salle	8297,00
- Location de la vaisselle	1212,00
- Chauffage	1774,00

Total : 11283,00 €

Dépenses totales en € (rappel 2007 : 14736,00)

- Indemnités de gestion	3923,94
- Indemnités de régie	109,76
- Téléphone	360,96
- Chauffage gaz	6655,53
- Electricité	2115,69
- Produits d'entretien	278,79
- Dépenses diverses pour entretien	740,23
- Vérifications annuelles de sécurité	213,33
- Contrat d'entretien chaudière ...	432,59

Total : 14830,82 €

Les réservations ont été satisfaisantes cette année.

Les dépenses restent toujours aussi importantes, en particulier la rubrique chauffage (augmentation d'environ 15%). Les tarifs actuels ont été inchangés depuis janvier 2006, la commission gestion des bâtiments, après avoir étudié le dossier salle des fêtes (recettes et dépenses) a proposé, en réunion de Conseil Municipal du 07-11-08, une augmentation

d'une part des différents tarifs de location de la salle des fêtes (voir tableau joint) et d'autre part une augmentation du m³ de gaz qui passera à 7,50 €. Cette proposition a été votée à l'unanimité. Le prix de location de la vaisselle reste inchangé.

Pour réservation contacter la gestionnaire ;

Mme Martine RECOUVREUX tél. : 06 71 00 20 07 de préférence après 19 h

Salle des Fêtes de DOMBLANS – TARIFS DE LOCATION à dater du 01/01/2009

Surfaces utilisées Utilisateurs	Grande Salle ¹ Surface : 250 m ² Capacité : 170 personnes autour piste de danse		Cuisine Equipée d'un lave- vaisselle à cycle de 1 à 3 mn		Petite Salle ² Surface : 70 m ²		Energie (Gaz) Chauffage et cuisines 7,50 €/m ³	Sonorisation Platine CD ou Cassettes – Micro H.F.
	W.E. court ³ (ou 1 jour) samedi ou dimanche	W.E. long ⁴ (ou 2 jours) samedi et dimanche	W.E. court	W.E. long	W.E.court	W.E. long	Selon consommation relevée aux compteurs	35,00 €/jour
1 – DOMBLANS	140,00 €	217,00 €	34,00 €	53,00 €	53,00 €	70,00 €	Selon consommation	35,00 €/jour
2 – EXTERIEUR	212,00 €	317,00 €	54,00 €	88,00 €	88,00 €	141,00 €	Selon consommation	35,00 €/jour
3 – PROFESSIONNELS (lorsque vente sur place)	350,00 €/jour		88,00 €/jour		88,00 €/jour		Selon consommation	35,00 €/jour

Salle des Fêtes de DOMBLANS – TARIFS DE LOCATION de la Vaisselle

Disponibilité <i>Nombre</i>	Articles	Location			Remplacement		
		<i>Prix un.</i>	<i>Nombre</i>	<i>Prix T</i>	<i>Prix un.</i>	<i>Nombre</i>	<i>Prix T</i>
	Couverts VALMY INOX						
260	Couteaux de table monobloc lame scie	0,05 €			1,60 €		
260	Fourchettes de table	0,05 €			1,60 €		
130	Cuillères de table	0,05 €			1,60 €		
260	Petites cuillères	0,05 €			0,80 €		
15	Louches de service	0,25 €			4,80 €		
	Vaisselle PORCELAINE blanche						
260	Assiettes plates diam. 270	0,05 €			3,20 €		
260	Assiettes plates diam. 240	0,05 €			3,20 €		
130	Assiettes creuses	0,05 €			3,20 €		
260	Assiettes dessert	0,05 €			3,20 €		
200	Tasses café 10 cl	0,05 €			3,20 €		
	Verres						
260	Verres à pied AMELIA 16 cl	0,05 €			1,60 €		
260	Verres à pied AMELIA 19,5 cl	0,05 €			1,60 €		
260	Flûtes AMELIA 15 cl	0,05 €			1,60 €		
48	Verres « comptoir » 8 cl – dans le bar	Mise à disposition gratuite			1,60 €		
48	Verres « Islande » 22 cl – dans le bar	(verres non séparables du bar)			1,60 €		
	Divers						
35	Pots à eau verre 1 litre	0,25 €			4,80 €		
30	Saladiers empilables verre diam.26	0,25 €			4,80 €		
30	Corbeilles à pain métal ovales	0,25 €			4,80 €		
20	Plateaux de service 46 x 36	0,25 €			8,00 €		
6	Range-couverts 4 cases	0,25 €			8,00 €		
1	Percolateur café 5 litres (50 tasses)	5,00 €			Facturation remise en état		

L'adjoint en charge de la commission : Marie-Noëlle ROY

Voirie Communale

Travaux de voirie réalisés en 2008 à Domblans par l'intermédiaire et avec le financement de la CCCHS :

- VC n° 9 chemin des Isles (renforcement de la chaussée sur la partie coté RD 205 en enrobé de liaison avec apport de concassé 0/31.5 en accotements)
- Accès aux vestiaires du stade (élargissement du chemin sur 20 m de long)

Ces travaux ont été faits par l'entreprise SJE de Messia

Rue de la desserte VC 23

Un puits perdu a été mis en place par l'entreprise Rochet de Saint Germain lès Arlay destiné à faire disparaître les flaques d'eaux pluviales vers la cour de la maternelle. Ces travaux ont été réalisés les 18 et 19 août 2008.

Signalisation verticale (achat de panneaux)

-1 panneau pour interdire le stationnement aux poids lourds du vendredi 18 h au lundi 8 h sur la place Sailland coté Est VC 35. *Cette interdiction prendra effet le 1^{er} janvier 2009.*

2 places de parking seront réservées aux personnes handicapées (peinture + panneaux).

- 1 interdiction à tous véhicules à moteur sauf riverains pour le chemin du stade qui mène à l'arboretum.
- panneaux directionnels : 2 pour indiquer l'école
1 pour les quartiers des Enchâtres et les Bauches.

Ces panneaux ont été achetés chez Girod (de Bellefontaine)

Signalisation horizontale

Les travaux, prévus pour cette année, qui suivent:

- RD 57 à Blandans peinture axiale 600ml
- peinture rive droite rue des Enchâtres
- peinture rive gauche rue du gros tilleul et rue de la desserte
+ 1 passage-piétons
- passages piétons + stops + cédez le passage

seront reportés en 2009, en raison de l'indisponibilité du prestataire prévu par la commune.

Le rapporteur de la commission, Rémi COURTOU

Réseaux aériens et souterrains

L'année 2008 n'aura pas été marquée par des travaux importants comme les années précédentes, seule une extension et deux renforcements ponctuels ont été réalisés pour l'éclairage public avec parfois des lanternes sodium récupérées en bon état, lors de travaux d'enfouissements des années antérieures.

1. Souhaité depuis quelques années par le club de football, l'extension de l'éclairage Chemin des Isles va faciliter l'accès au terrain d'entraînement pendant la période hivernale. Trois lanternes sodium ont été installées sur des poteaux bois.
2. A la demande de deux propriétaires de maisons neuves, rue de la Belgique, installation d'une lanterne sodium sur poteau bois.
3. Abri bus – Lors de la réalisation du nouvel éclairage en 2007 sur le CD120, route de St Germain, il est apparu, au moment de la mise en service, une zone d'ombre à l'emplacement du passage piéton. Cette lacune vient d'être supprimée par la pose d'un ensemble identique à l'existant.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise E.T.D.E. mandatée par le Syndicat d'Electricité Département (S.I.D.E.C)

Incidence budgétaire de ces travaux :

Travaux d'entreprise	8443,11 €
Maitrise d'œuvre	478,40 €
Divers et imprévus	448,49 €
Total	9370,00 €

Le financement est le suivant :

- Participation du SIDEC (soit 40%) 3748,00 €
- Participation de la commune (soit 60%) 5622,00 €

Le rapporteur de la commission, René DUTRUEL

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE DOMBLANS

UN PEU D'HISTOIRE

C'est lors d'une réunion, pour examen du projet de lotissement aux « Champs de la Barre », le 17 janvier 1969, que le Conseil Municipal, présidé par le Maire de l'époque : M. Marius BUISSON, souleva le problème de l'étude d'un programme de travaux d'assainissement d'agglomération.

19 février 1969 : la Commune sollicite le concours technique et financier de la Direction Départementale de l'Agriculture, pour l'étude d'un programme de travaux d'assainissement de l'ensemble de l'agglomération.

28 mars 1969 : décision de confier au SIDEC, sous la présidence de M. FUTIN, la réalisation des travaux d'assainissement de la Commune, avec le concours technique du Service de la Direction Départementale de l'Agriculture.

16 avril 1971 : le Conseil Municipal prend connaissance du projet général d'assainissement dressé par la D.D.A. et, en particulier, les dispositions prises, en ce qui concerne la station d'épuration.

- possibilité d'une station d'épuration commune entre les Communes de DOMBLANS et VOITEUR.
- demande au SIDEC de lancer une adjudication ou un appel d'offres pour les travaux correspondants à la partie réseau du dossier D.D.A.

18 février 1973 : signature d'une convention relative à la réalisation et l'exploitation d'une station d'épuration commune entre les Communes de DOMBLANS, VOITEUR, CHATEAU-CHALON et MENETRU.

La Commune de DOMBLANS est désignée maître d'ouvrage unique.

Les charges d'emprunt seront réparties entre les Communes au prorata de la population desservie :

- Commune de VOITEUR	474 ‰
- Commune de CHATEAU-CHALON	116 ‰
- Commune de MENETRU-LE-VIGNOBLE	92 ‰
- Commune de DOMBLANS	318 ‰

Coût estimé de la station par les services compétents : 550 000 Francs

En cas de raccordement ultérieur d'une autre commune, celle-ci devra acquitter un « droit de raccordement » calculé sur le montant des annuités déjà versées par les premières Communes rattachées, dans la proportion de la population à desservir.

11 mai 1973 : suite à la convention intervenue entre la Commune, et les Communes voisines de VOITEUR, CHATEAU-CHALON et MENETRU-LE-VIGNOBLE pour la construction d'une station d'épuration commune, et au projet dressé par les services de la D.D.A. 39, pour la station et le collecteur de transit venant de VOITEUR.

Demande au SIDEC de lancer le plus rapidement possible le concours pour la station.

6 juillet 1973 : lancement des appels d'offres.

28 septembre 1974 : choix de l'entreprise pour la construction de la station d'épuration, décision des 4 Maires de l'époque (et de leurs conseils municipaux respectifs).

11 octobre 1974 : adoption du plan de financement, station + collecteur de transit.

Montant des travaux subventionnés retenus 650 000 Francs H.T.

SUBVENTIONS (en Francs)

Programme Etat 1970	
46 % de 121 740	56 000
Programme départemental 1972	
46 % de 167 392	77 000
Programme 1973	
Etat 46 % de 230 000	105 800
Département 46 % de 30 870	14 200
Programme départemental 1974	
46 % de 100 000	46 000
Participation prévisible de l'Agence de Bassin 23 % de 550 000	137 500

EMPRUNTS (en Francs)

Quote-part sur emprunt	
CDDEC de 266 000 durée 30 ans taux 7,25 %	84 000
Emprunt CRCA durée 18 ans au taux de 5 %	124 200
Emprunt CRCQ durée 15 ans au taux de 7 %	54 000

16 décembre 1974 : signature du marché de la station avec la société CAEER de SAINT-AMAND MONTROND (Cher), entreprise retenue par les 4 Communes le 28 septembre 1974.

Années 1975 et 1976 : construction de la station.

01 janvier 1976 : création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de DOMBLANS, regroupant les Communes de DOMBLANS, CHATEAU-CHALON, MENETRU et VOITEUR.

Siège du Syndicat : Mairie de DOMBLANS

Composition : 2 délégués titulaires par Commune + 1 délégué suppléant

17 février 1976 : élection du 1^{er} bureau syndical. 1^{er} président : M. BONNIVARD Louis de VOITEUR

A partir de 1976 : remboursement des emprunts par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement.

25 juin 1976 : réception provisoire de la station mise en fonctionnement, après les réglages et les essais.

12 février 1976 : décompte définitif des travaux

Coût de la station réalisée par la société CAEER (en Francs) :

Travaux prévus au marché	415 993,60
Révisions de prix	58 817,55
Travaux hors marché	<u>2 000,00</u>
Total	476 811,15
T.V.A. 17,6 %	<u>83 918,76</u>
Montant total T.T.C.	<u>560 729,91</u>

Bien entendu, il faut ajouter les honoraires de la D.D.A. et du SIDEDEC, et déduire l'ensemble des subventions (voir plan de financement adopté le 11 octobre 1974).

28 décembre 1977 : amélioration du collecteur de transit, dans sa traversée de la Seille (suppression siphon avant station).

Montant des travaux T.T.C. (en Francs)	62 000
Subvention de l'Etat	18 111
Fonds prélevés sur le budget du Syndicat	43 889

Année 1986 : construction d'un silo à boues liquides

Coût de l'opération (en Francs)	105 530
<u>Financement</u>	
Subvention C.G. 39 40 % de 90 000	36 000
Subvention AGENCE DE L'EAU 40 % de 90 000	36 000

Part syndicale ≈ 33 530 financée par les 4 Communes
intéressées + l'avance de T.V.A.

Année 1991 : remise en conformité du dégraisseur, mise en place d'une étanchéité + divers travaux (entreprises + employés communaux).

Coût de l'opération (en Francs) 47 410 H.T.

Financement

Subvention C.G. 39 40 % de 47 410 18 964

Subvention AGENCE DE L'EAU 40 % de 47 410 18 964

Part syndicale (autofinancement) 9 482 + l'avance de T.V.A.

Année 1992 : remise en état du pont racleur et du poste de recirculation avec les artisans locaux + les employés communaux.

Coût de l'opération (en Francs) 20 920 H.T.

Financement

Fonds propres du Syndicat + l'avance de T.V.A.

19 décembre 1997 : la Préfecture du Jura notifie qu'il n'est plus possible de financer le fonctionnement du Syndicat par une participation des Communes basée sur la population.

22 décembre 1997 : le Comité Syndical décide de fixer une redevance d'assainissement assise sur le volume d'eau prélevé par les usagers raccordables ou raccordés au réseau d'assainissement :

Cette redevance a été fixée selon le modèle suivant :

- une part fixe : Abonnement annuel

- une part variable : Prix au m³ X nombre de m³ consommés

5 mars 1999 : demande de la Commune de NEVY-SUR-SEILLE : accord de raccordement au collecteur de transit du Syndicat, accord d'adhésion et fixation participation financière : 62 400 (en Francs).

10 novembre 1999 : le Syndicat décide la suppression du siphon dit « en Rouillard » sur la Commune de VOITEUR et l'abaissement du collecteur de transit jusqu'au confluent avec les égouts du lotissement « du Sauget », sur cette même commune.

Ces travaux permettront le raccordement du quartier « de Mézières » sur la Commune de VOITEUR et d'augmenter la pente pour le raccordement de la Commune de NEVY-SUR-SEILLE.

Confie la maîtrise d'œuvre à la D.D.E. du Jura pour un montant d'honoraires de 19 104 Francs H.T.

Coût de l'opération (en Francs) 248 063 H.T.

Financement

Subvention C.G. 39 28 % 69 457

Subvention AGENCE DE L'EAU 40 % 99 225

Participation Commune de VOITEUR 30 000

Part SERPAC pour le compte de la Commune de NEVY-SUR-SEILLE 62 400

Syndicat + l'avance de T.V.A. 48 620

24 janvier 2002 : suite à la mise en demeure de la Préfecture du Jura, le Syndicat décide de mettre en place l'auto surveillance à la station d'épuration.

Confie la maîtrise d'œuvre du projet à la D.D.A.F. du Jura pour un montant d'honoraires de 2 975 € H.T.

Décide de retenir la société FRANCE ASSAINISSEMENT pour la réalisation de l'ensemble des travaux, après appels d'offres.

09 octobre 2002 : le Syndicat décide la réalisation d'une étude diagnostique sur la station d'épuration et sur les réseaux de transit.

Sollicite la Direction Départementale de l'Équipement du Jura pour l'assister dans la démarche (mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant d'honoraires de 3 256 € H.T).

27 septembre 2003 : choix du bureau d'études pour l'étude diagnostique de la station et du réseau de transit.

Après appels d'offres, le Syndicat a retenu le bureau I.R.H. Centre Est à 54515 VANDOEUVRE

Coût de l'étude 38 970 € H.T.

Financement

Subvention C.G. 39 15 % 5 845 €

Subvention AGENCE DE L'EAU 50 % 19 485 €

Fonds propres du Syndicat 13 640 €
+ l'avance de T.V.A.

24 octobre 2003 : réception des travaux de la mise en place de l'auto surveillance sur la station

Coût réel des travaux 6 745 € H.T.

Financement

Subvention AGENCE DE L'EAU 37 % 2 495 €

Fonds propres du Syndicat 4 250 €

+ l'avance de T.V.A.

31 mars 2005 : demande de la Commune de BAUME-LES-MESSIEURS : accord de raccordement au collecteur de transit du Syndicat, accord d'adhésion, et fixation participation financière (9 515 €)

29 novembre 2005 : le Comité Syndical, suite à la mise en demeure de la Préfecture, décide de construire une nouvelle station d'épuration, et mandate son Président pour lancer l'opération.

POURQUOI UNE NOUVELLE STATION ?

ETAT DU GENIE CIVIL ET DES EQUIPEMENTS DE L'ANCIENNE STATION

GENIE CIVIL : présente en général des fissurations apparentes (fissures sèches, progressivement colmatées) : dégraisseur, bassin d'aération, clarificateur.

Le silo à boues est en bon état.

LES EQUIPEMENTS : les pompes de relèvement ont été renouvelées il y a une quinzaine d'années. Le dégraisseur ne fonctionne plus : le supprimeur est à l'arrêt depuis 8 ans. La turbine d'aération est d'origine. Le pont racleur a été refait il y a une dizaine d'années suite à un acte de vandalisme.

FONCTIONNEMENT : des différents bilans réalisés par le SATESE, des résultats de l'auto surveillance, et des bilans de pollution réalisés par le Cabinet I.R.H. en juin 2004, octobre 2004 et novembre 2004, on peut tirer les conclusions suivantes :

- charge organique à l'entrée de la station d'épuration très fluctuante : de 1000 Equivalents Habitants (juin 2004 – temps sec) à 4500 EH (octobre 2004 – temps sec – vendanges).

- charge hydraulique très variable également : de 200 m³/j (temps sec) à 2000 m³/j (temps de pluie).

Cependant les mesures effectuées sur le rejet de la station d'épuration sont généralement satisfaisantes et les normes de rejet respectées.

Les autres conclusions de ces différentes études sont les suivantes :

- concentrations et charges entrantes très faibles, même en période sèche, démontrant un phénomène de dilution très important (présence d'eaux parasites).

- charges hydrauliques trop importantes en temps de pluie du fait de la nature unitaire des réseaux provoquant un départ de boue du clarificateur.

Il faut noter par ailleurs que le volume des boues extraites est de l'ordre de 9 tonnes de matières sèches/an : pour une population de l'ordre de 2000 Equivalents Habitants, elle devrait être de 30 tonnes de matières sèches/an.

CONCLUSION :

En conclusion, la station d'épuration présente les anomalies suivantes :

- sous dimensionnement du clarificateur, notamment en temps de pluie
- sous dimensionnement de la capacité d'aération
- filière boue à revoir : stockage insuffisant ; nécessité de prévoir la déshydratation des boues
- pas de traitement de l'azote et du phosphore
- génie civil présentant de nombreuses fissurations
- équipements obsolètes nécessitant un renouvellement

En conséquence, il n'est pas possible de réutiliser la station existante pour une extension, ceci d'autant plus qu'il faudra maintenir son fonctionnement pendant la période de travaux.

Une nouvelle station est donc à prévoir



LES DONNEES :

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Domblans (S.I.A.R.D.) regroupe 4 Communes : DOMBLANS – VOITEUR –CHATEAU-CHALON et MENETRU-LE-VIGNOBLE.

Sa compétence est limitée

- au transport des effluents par un collecteur intercommunal (« collecteur de transit »)
- au traitement des eaux usées dans une station d'épuration commune

Les Communes adhérentes au Syndicat restent maître d'ouvrage de leurs réseaux de collecte.

Deux autres Communes non adhérentes au S.I.A.R.D. sont raccordées, ou en cours de raccordement sur les ouvrages du Syndicat.

- NEVY-SUR-SEILLE : raccordées à 100 %
- BAUME-LES-MESSIEURS : collecteur de transit réalisé – réseau de collecte en cours de réalisation (plusieurs tranches prévues)

Un schéma directeur d'assainissement, avec étude diagnostique des réseaux existants, a été réalisé en 2004-2005 dans les 4 Communes du Syndicat parallèlement à une étude diagnostique des réseaux de transit et de la station d'épuration pour le compte du Syndicat : le bureau d'études I.R.H. de DOLE a réalisé l'ensemble de ces études.

La présente étude concerne l'avant projet de construction d'une nouvelle station d'épuration à DOMBLANS qui tient compte notamment :

- des conclusions de l'étude diagnostique réalisée par le Cabinet I.R.H. sur le fonctionnement des réseaux et de la station d'épuration actuelle
- du raccordement des Communes de NEVY-SUR-SEILLE et BAUME-LES-MESSIEURS
- de la pollution vinicole des 6 Communes concernées

PHASE REALISATION :

- Rappel : c'est le 29 novembre 2005 que le Comité Syndical décide de construire une nouvelle station d'épuration.

PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION :

- 30/06/06 : choix du maître d'œuvre
- 30/08/06 : notification du marché de maîtrise d'œuvre à la D.D.A. 39, après appels d'offres, lancement de l'étude topo. (Cabinet BOUILLIER/PETIT-MAIRE de LONS)
- 30/11/06 : dépôt de l'avant-projet, étude de sol, choix coordinateur SPS + bureau de contrôle.

Sociétés retenues :

- GEOTEC étude de sol
- Cabinet ROY coordinateur SPS
- SOCOTEC bureau de contrôle

- 28/02/07 : dépôt D.C.E., appel de candidatures (1 mois), choix des candidats, choix du bureau d'étude pour note d'incidence
- 31/03/07 : envoi des dossiers aux entreprises (étude projet par les candidats 2,5 mois)
- 15/06/07 : ouverture des plis (dépouillement des offres 1 mois, réalisation de la notice d'incidence)
- 01/07/07 : présentation rapport de dépouillement, audition des candidats, compléments étude, visite de stations, choix du constructeur
- 30/08/07 : choix du candidat : FRANCE ASSAINISSEMENT 67831 TANNERIES : Dépôt du dossier de demande de subvention. Période de préparation du marché. Mise en place du financement
- 28/02/08 : ordre de service de préparer le chantier (2 mois). Période de préparation du chantier. Intégration PROD dans note d'incidence. Dépôt dossier de déclaration, examen MISE, Accusé réception permis de construire.
- 30/04/08 : ordre de service de commencer les travaux (15 mois) entreprise CANIOTTI à MACORNAY pour le génie civil. Période de réalisation des travaux.
- 31/07/09 : fin des travaux. Période de mise en marche et d'essais (3 mois)
- 31/10/09 : réception des travaux

EVALUATION TOTALE DES DEPENSES

DESIGNATION	MONTANT DE LA PRESTATION EN € H.T.
Honoraires d'assistance conseil – D.D.A.F. 39	7 900
Honoraires de maîtrise d'œuvre – D.D.A.F. 39	57 500
Acquisition immobilières	1
Frais d'actes	3 000
Etude de sol	5 100
Nivellement du site + bornage	4 580
Etude d'incidence	6 450
Coordination S.P.S.	2 870
Contrôle technique + diagnostic amiante	9 788
Frais de publicité + avis d'attribution	1 783
Marché station d'épuration (France Assainissement)	1 386 280
Accès au Tarif Jaune (droit d'entrée)	5 000
Assurance dommage ouvrage	0
Somme à valoir (dont révisions)	109 748
TOTAL	1 600 000

PLAN DE FINANCEMENT

Subvention Conseil Général 39	70 000
Subvention F.S.R.	320 000
Subvention Agence de l'Eau	480 000
Bonification FDTP 2007	106 990
Autofinancement Syndicat	99 010
Emprunt DEXIA sur 25 ans(taux fixe 4,16 %, annuité constante 34 120,28)	<u>524 000</u>
	1 600 000

AVANCEMENT DES TRAVAUX :

GENIE CIVIL

- Clarificateur achevé, mise en eau effectuée
- Bassin d'aération achevé, mise en eau effectuée
- Dégazage réalisé
- Poste de relevage réalisé
- Poste toutes eaux réalisé
- Poste de recirculation réalisé
- Remblaiement autour du clarificateur et du bassin d'aération réalisé
- Vide sanitaire du bâtiment réalisé
- Dalle du rez-de-chaussée du bâtiment d'exploitation et du local benne à boues réalisée
- Réalisation en partie du canal de rejet

INFORMATION :

Coût de la redevance d'assainissement pour l'année 2009, fixée par le Comité Syndical.

- Abonnement annuel : 22,00 €

- Prix au m³ consommé: 0,60

Le Président, Bernard FRACHON



Vie Associative, social jeunesse, social 3^{ème} âge

Conformément aux années précédentes, le calendrier 2009 des manifestations et de réservation de la Salle des Fêtes (priorité donnée aux associations de Domblans), a été élaboré en présence des présidents intéressés et des membres de la commission communale.

Dates à retenir pour vos éventuels divertissements :

Dimanche 8 Février	Loto	Amicale des Pompiers
Samedi 14 Février	Souper dansant	U.S.C.S. (football)
Samedi 21 Février	Souper dansant	Comité des Fêtes
Dimanche 1 ^{er} Mars	Expo-vente	"Les Amis" Club du temps libre
Samedi 7 Mars	Bourse aux vélos	U.S.C.S.
Samedi 7 Mars	Concert	Société de Musique de Voiteur
Samedi 14 Mars	Moules-frites	Coopérative scolaire
Samedi 5 Avril	Soirée dansante	A.M.C.S. (judo)
Samedi 16 Mai	Pétanque	Comité des Fêtes
Samedi 14 Juin	Fête de fin d'année	A.M.C.S.
Samedi 20 Juin	Tournoi jeunes	U.S.C.S.
Dimanche 21 Juin	Tournoi jeunes	U.S.C.S.
Samedi 27 Juin	Démonstration judo	A.M.C.S.
Dimanche 28 Juin	Puces / vide-grenier	Comité des Fêtes
Samedi 4 Juillet	Fête foraine / Retraite flambeaux	Comité des Fêtes
Dimanche 5 Juillet	Fête foraine	Comité des Fêtes
Vendredi 10 Juillet	Concours de pétanque	P.C.H.S. (pétanque)
Mardi 14 Juillet	Concours de pétanque	P.C.H.S.
Samedi 1 ^{er} Août	Soirée cochon grillé	Comité de jumelage
Samedi 30 Août	Challenge de pétanque	P.C.H.S.
Samedi 3 Octobre	Soirée dansante	Comité des Fêtes
Samedi 18 Octobre	Loto	U.S.C.S.
Samedi 14 Novembre	Repas	Coopérative scolaire
Samedi 21 Novembre	Loto	Comité des Fêtes
Dimanche 22 Novembre	Concours de cartes	Comité des Fêtes
Dimanche 22 Novembre	Concert Ste Cécile	Société de Musique de Voiteur
Samedi 5 Décembre	Repas	A.M.C.S.
Samedi 5 Décembre	Téléthon	

Toutes modifications susceptibles de bouleverser ce calendrier vous seront communiquées en temps et en heure par voie de presse ou affichage communal.

La commission "Vie Associative" ; Thierry VIEUX

Liste des Associations 2008-2009

Association	Présidence	Activités principales	Téléphone
Anciens Combattants	M. HEDIN Michel	Célébrations Armistices, Anniversaire Devoir de Mémoire	03 84 85 22 69
Amicale des Sapeurs Pompiers	M ^{me} DUBOZ Christine	Cérémonie du 14 Juillet, Méchoui annuel, Loto	03 84 44 62 69
Société de Chasse	M. PERONO Pierre	Pratique de la Chasse	03 84 85 27 51
"Au Vent du Cuard"	M. de BROISSIA Patrice	Sauvegarde de l'environnement	03 84 85 24 26
Arts Martiaux des Coteaux de Seille	M. GLENADEL Stéphane	Pratique du Judo, entre autres	06 78 34 09 52
Club aquariophile jurassien	M. PERNOT Pascal	Puces (15 Août), bourse d'échange en Octobre	03 84 44 65 18
Club du temps libre "Les Amis"	M ^{me} GUILLAUME Annick	Après-midi jeux (chaque mardi), Expo-Vente (1 ^{er} Mars), voyage	03 84 85 24 66
Comité de jumelage	M. FRACHON Bernard	Rencontre annuelle avec le village breton "Le Faou", soirée dansante, cochon grillé	03 84 85 24 10
Comité des Fêtes	M. DUCRET Roger	Animation de Domblans, choucroute dansante, puces, fête foraine, concours de cartes, réveillon	03 84 44 64 07
Coopérative scolaire	M ^{me} VILLERET Nadine	Manifestation au profit d'activités extrascolaires pour enfants	03 84 44 62 48
Foyer Rural	M ^{me} GUILLAUME Annick	Travaux manuels l'après-midi et le soir de chaque vendredi, danse de salon, gymnastique, cirque	03 84 85 24 66
Les Blés Noirs	M. BELLAT Michel	Association du quartier "La Sarazine"	03 84 44 66 00
Pétanque des Coteaux de Seille	M. OLIVIER Richard	Pratique de la pétanque, concours (juillet), challenge	06 77 14 07 31
Société de musique de Voiteur	M. ROY Gil	Pratique de la musique, concert	03 84 44 64 89
Union Sportive des Coteaux de Seille	M. BAUDRY Jacques	Pratique du football, duathlon, bourse aux vélos, loto	03 84 44 66 63
3 CHS	M. PETITJEAN Gérard	Pratique de la course à pied	03 84 44 66 39

Repas des personnes de plus de 70 ans du 11/11/08

Cette année 2008, le conseil municipal avait décidé d'innover. En effet, l'idée de « profiter » de notre belle salle des fêtes, pour cette occasion, avait été retenue.

Auparavant, ce repas annuel était traditionnellement pris dans un restaurant pouvant accueillir un minimum de 70 personnes.

La préparation de la salle, la vaisselle et le nettoyage ont été effectués par des membres du conseil municipal.

La décoration des tables et de la salle, prise en charge par la présidente du foyer rural, fut très réussie avec des couleurs d'automne bien à propos.



Le repas, préparé de main de maître par un traiteur de Lons-le-Saunier a été apprécié de tous. De même, profitant du lieu, l'animation avec des chants d'époque a mis le cœur en fête pour beaucoup, avec de nombreux participants qui ont ravivé de bons souvenirs de leur passé.

A signaler, la participation plus importante cette année. Le lieu du repas a-t-il eu une incidence ?

L'adjoint en charge de la commission, Michel ROUSSOT

Embellissement- fleurissement de la commune

Je vous présente ci-dessous les différentes activités de la commission cadre de vie :

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Cette opération a été menée par la nouvelle commission municipale. Elle s'est déroulée le **5 avril sous un superbe soleil de printemps**. 52 élèves des cours élémentaires et moyens de l'école primaire accompagnés d'adultes se sont répartis en 14 équipes pour participer à la collecte des déchets.

Cette action est très importante car nous avons constaté que la collecte des déchets de cette année est **plus volumineuse que celle de l'année 2007**.

Je convie toutes personnes qui portent un intérêt à l'environnement à venir nous rejoindre au printemps 2009.

FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Cette année nos efforts se sont concentrés sur **la création d'une jachère fleurie** entre la route de Saint Germain les Arlay et la route de la Muyre dans le petit champ derrière les garages municipaux. Une fois le terrain préparé et ensemencé nous avons pu profiter pendant plusieurs mois d'une belle floraison intense, composée de plusieurs sortes de fleurs de toutes les couleurs.



Au printemps, la place Sailland a été fleurie gracieusement par un pépiniériste de Passenans au titre de vitrine publicitaire. Nous avons pu profiter d'une floraison généreuse de pétunias magiques jusqu'à la fin de l'automne.

Notre décoration florale des voies publiques est restée longtemps en pleine floraison grâce à nos employés communaux ainsi que nos bénévoles. La tâche n'était pas facile, vu les caprices météorologiques.

Les pensées d'hiver, repiquées dans différents endroits de la commune, ont pris la place des fleurs du printemps.

Cet automne, la pelouse de la place Sailland a été entièrement restaurée par l'entreprise Jura-Vert.

La remise des prix du concours des villages fleuries s'est tenue le 6 décembre au Conseil Général du Jura. **Cette année la Commune s'est classée 11^{ème} de la catégorie de communes de 300 à 1000 habitants.**

Je rappelle que ce concours est **ouvert aussi aux particuliers** dans différentes catégories, il suffit simplement de s'inscrire en Mairie.

AIRE DE JEUX

Un nouveau jeu appelé « Tour Ecuador » destiné au public de 5 à 12 ans **est venu compléter l'aire de jeux déjà existante** au nord de la salle des fêtes communale. Au sol des dalles en caoutchouc ont été installées pour la sécurité de vos enfants.

Je rappelle que ces jeux sont à la disposition des enfants sous la responsabilité de leurs parents.

Ces jeux ainsi que les réparations coûtent très chers et nous avons été contraints de réparer une balançoire qui a été détériorée lors d'une soirée à la salle des fêtes. (Adultes pensez à nos enfants et petits enfants).

EGLISE

Nous avons remarqué, que par période de pluie, l'entrée ou la sortie de notre église est impraticable. Impossible de pallier à ce problème sans remonter les dalles existantes à un niveau supérieur à la cour. Mais le niveau du seuil de l'église, bas aussi, ne nous permet pas d'adopter cette solution. Ces pierres sont en très mauvais état et nous avons décidé de les remplacer entièrement. Après concertation la commune a donc acheté des dalles ciment imitation pierre à l'établissement Bulabois de Montholier. Le tout sera entouré de deux caniveaux, construits avec des pavés de même nature, reliés à un puits perdu. Des auges béton seront installées de chaque côté afin de condamner le passage aux véhicules.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise De Pasqualin de Nevy-sur-Seille qui est intervenue au cours du mois de décembre.

ILLUMINATIONS DE NOEL

Cette année encore nos sapins de Noël, installés à différents endroits de la Commune, ont revêtu leurs habits de lumière.

Comme toujours une bonne partie de nos efforts s'est concentrée sur les illuminations du centre du village.

Grâce au foyer rural, au comité des fêtes et à tous les bénévoles, notre place Sailland a été, cette fois-ci encore, très bien décorée.

Nous remercions ces bonnes volontés et nous invitons d'autres personnes à venir nous rejoindre pour Noël 2009. De nouvelles idées seront les bienvenues pour changer les thèmes de décorations de cette prochaine fin d'année.

VENUE DU PERE NOEL

Domblans est devenu un endroit incontournable pour le passage du Père Noël et nous étions nombreux à l'attendre sur la place du village.

Les enfants étaient émerveillés et les yeux remplis de joie à l'approche du Père Noël.

Petits et grands l'ont acclamé à son arrivée ce vendredi 19 décembre à bord de sa charrette tirée par deux remarquables chevaux comtois.

Clémentines et papillotes débordaient de la hotte. Le Père Noël a commencé sa distribution et beaucoup de petites mains se sont tendues à la rencontre des siennes.

Les enfants ont pu profiter de l'attelage du Père Noël pour faire un petit tour de la place.

Les parents ont fortement apprécié ce moment de convivialité autour d'un bon vin chaud, offert par la commune, préparé et servi par le comité des fêtes.

Matériel communal

Le véhicule communal Traffic Renault n'a pas réussi son passage au contrôle technique. Les réparations à effectuer pour le mettre en conformité, trop élevées, n'étaient pas justifiées, compte tenu de sa vétusté. La commune a donc décidé de le remplacer.

Après concertation il s'est avéré qu'un véhicule benne serait plus pratique pour les différents travaux de la commune.

Plusieurs garages ont été contactés et le choix s'est porté sur un véhicule benne de l'année 2003 de marque Renault Trucks 87275 km (véhicule repris à la DDE en fin de location).

Ce véhicule, remis en état (peinture et mécanique), a été acquis pour un montant HT de 15 799.00 €.

Une subvention A.D.C.J (aide directe aux communes jurassiennes) a été demandée au Conseil Général du Jura et obtenue pour un montant de 2 267.00 €.

Le rapporteur de la commission : Christian GAUDEY

Environnement – Elimination des déchets – le SJETOM

Le SYDOM (Syndicat Départemental de Traitement des Ordures Ménagères) a fêté ses 20 années d'existence. Une journée entière, le 13 juin, a été consacrée à son anniversaire. Plus de 400 représentants de communes, d'intercommunalités, d'organismes publics et privés et d'associations ont pris part à cet événement.

Plusieurs intervenants ont remémoré l'historique du SYDOM, son évolution surtout au niveau des mises aux normes et de son avenir.

Le 20 juin, lors de l'installation du Comité Syndical, Monsieur Henri GUICHARD a été élu Président du SYDOM succédant ainsi à Monsieur Raymond METRA.

Le Comité Syndical du SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères) s'est réuni le 30 mai pour élire son Président et ses Vice-Présidents.

Monsieur Henri GUICHARD, Président sortant et seul candidat, a été réélu à l'unanimité.

Ensuite, nous avons procédé aux élections des 9 Vice-Présidents, Monsieur Jean-Claude GIBOUDOT, délégué de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille a été réélu cinquième Vice-Président à l'unanimité.

Le SYDOM a décidé de pratiquer une augmentation de 10% du coût de traitement des ordures ménagères à laquelle vient s'ajouter l'extension de la T.G.A.P. (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) à l'incinération de 4.00 €/tonne et l'augmentation de celle sur le stockage de 4.79 €/tonne.

De ce fait le SICTOM a été contraint d'augmenter la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2009.

Cette décision a été votée lors de la réunion du Comité Syndical du 19 novembre.

La redevance pour l'année 2009 sera donc de :

- pour les foyers de une ou deux personnes en résidence principale 113.00 €
- pour les foyers au delà de deux personnes en résidence principale..... 191.00 €
- pour les résidences secondaires intégrant :
 - les gîtes, clé vacances, chalets, bungalows, caravanes, mobil-homes ou tout autre structure touristique à l'unité avec ou sans bac(s) forfait de 79.00 €
- pour les chambres d'hôtes : 1 à 3 chambres d'hôtes 79.00 €
 - 4 à 6 chambres d'hôtes..... 158.00 €
- pour les établissements : bac 120 litres gris ou bleu..... 132.00 €
 - bac 240 litres gris ou bleu 210.00 €

Ces tarifs prennent aussi en compte les augmentations du coût de la vie (gazole, gaz, électricité, réparation, etc...).

Ne nous décourageons pas et continuons à trier nos déchets comme nous le faisons actuellement car nous le faisons très bien.

Ce même jour le Comité Syndical a autorisé le Président à effectuer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la déchetterie située sur notre commune.

Votre délégué communal au SICTOM, Christian GAUDEY



Social, Enfance, Culture

RENTREE SCOLAIRE 2008-2009

1° Effectifs. 128 élèves étaient présents le 2 septembre 2008 au matin.

Leur répartition a été faite de la façon suivante :

<ul style="list-style-type: none"> ✚ 4 enfants de 2 ans (TPS = Toute Petite Section) 9 enfants de 3 ans (PS = Petite Section) 11 enfants de 4 ans (MS = Moyenne Section) 	<p><i>soit 24 élèves avec</i> <i>M^{me} Aude DE PASQUALIN.</i></p>
---	--

<ul style="list-style-type: none"> ✚ 12 enfants de 5 ans (GS = Grande Section) 14 enfants de 7 ans (CE1) 	<p><i>soit 26 élèves avec</i> <i>M^{me} Anouk CHEVROT</i></p>
--	---

Ce partage est une nouveauté à l'école de Domblans et a été expliqué aux parents lors de la réunion de rentrée.

<ul style="list-style-type: none"> ✚ 22 élèves de 6 ans (CP) 	<p><i>avec M^{me} Nadine VILLERET, directrice.</i> <i>La décharge de la directrice chaque vendredi est assurée par M^{me} Marie-Laurence DEPRES</i></p>
---	---

<ul style="list-style-type: none"> ✚ 21 enfants de 8 ans (CE2) 6 enfants de 9 ans (CM1) 	<p><i>soit 27 élèves avec</i> <i>M^{me} Agnès FONTANA</i></p>
---	---

<ul style="list-style-type: none"> ✚ 14 enfants de 9 ans (CM1) 15 enfants de 10 ans (CM2) 	<p><i>soit 29 élèves avec</i> <i>M. Alain ANCEAU</i></p>
---	--

L'équipe pédagogique est complétée par :

- deux ATSEM : M^{mes} Karine CHALOYARD et Colette COUTENOT
- une Emploi Vie Scolaire : M^{me} Laurence CHALOYARD

Pour la rentrée 2009, 124 élèves sont prévus dont 7 enfants de 2 ans (si cette section existe toujours) et 8 enfants de 3 ans en PS.

Les nouveaux logements de l'OPAC, qui seront occupés au printemps, pourraient apporter des élèves supplémentaires en cours d'année.

2° Elections des parents.

Sur 169 inscrits, il y a eu 74 votants (soit 44 %) dont 67 suffrages exprimés.

Les parents élus sont : M^{mes} Burgeod, Grandvaux, Kopp, Méchigel, Pascal, Poux-Berthe, Vincent, Vuillermot, Waeber, M. Gouyon.

3° Organisation de la semaine de classe.

Depuis cette rentrée, les cours ont été supprimés le samedi matin. Les enfants fréquentent l'école les lundi, mardi, jeudi et vendredi soit 24 heures par semaine. Certains bénéficient d'une demi-heure de soutien chaque jour de 12h50 à 13h20.

Josette REYMANN, rapporteur

RESTAURANT ET GARDERIE SCOLAIRE

Une certaine stabilité s'est établie au niveau de la fréquentation du restaurant scolaire.

Le nombre de repas enfants qui ont été servis au cours de l'année 2008 est sensiblement égal à celui enregistré en 2007 (4411 en 2008 contre 4262 en 2007).

Il en est de même pour les garderies : - celle du matin varie entre 5 et 10 enfants
- celle du midi se maintient à une dizaine d'enfants
- celle du soir a un nombre d'enfants fluctuant de 10 à 20

Rappel des horaires d'ouverture de la garderie : de 7h à 8h20
de 11h30 à 12h30
de 16h30 à 18h

Il est demandé aux parents de respecter ces horaires et de contacter le service garderie (tél. : 03 84 44 69 67) en cas d'imprévus majeurs.

Le personnel reste inchangé. M^{mes} BECOULET et BOIDARD assurent depuis 5 ans pour l'une et 11 ans pour l'autre cette responsabilité.

Les jours de grande affluence au restaurant scolaire (nombre supérieur à 30) 1 ou 2 personnes supplémentaires sont affectées au service (Colette COUTENOT et Nicolas GUILLAUME) afin de respecter les normes exigées par Jeunesse et Sports et la CAF (1 adulte pour 12 enfants).

En effet, une convention de services partagés ainsi qu'un contrat Enfance Jeunesse sont signés avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Communauté de Communes afin de pouvoir prétendre à une subvention servant à enrayer le déficit généré par ce restaurant scolaire (la participation CAF pour l'année 2008 n'est pas encore connue).

En parallèle, une Charte de qualité est établie avec Jeunesse et Sport, elle concerne les locaux d'accueil (amélioration ou rénovation). Cette année, nous avons essayé de rendre plus accueillant le hall d'entrée, en aménageant un coin lecture et repos : achats de banquettes, tours à livres, bacs conteneurs, meuble à serviettes, pour une dépense de 1150 €.

Quelques précisions sur la convention de services partagés et le Contrat Enfance Jeunesse :

Ce sont des documents élaborés entre la CCCHS, la CAF et les co-contractants pour l'accueil périscolaire (à savoir les communes de Domblans et de Voiteur, et les SIVOS de Bréry-St Germain et de Plaineoiseau-Montain-Le Louverot). Ils définissent les engagements pris dans l'organisation du Centre de Loisirs multisites, ceci dans une perspective de développement de l'action éducative et de qualité d'accueil des enfants. Un projet pédagogique est élaboré par le directeur coordonnateur de cet accueil multisites, en l'occurrence Anne CLAVELIN de la CCCHS et les 2 responsables de l'accueil de loisirs. Un budget prévisionnel, un compte de résultats et un bilan d'activités sont établis annuellement pour chaque site et transmis à la CAF qui s'engage à participer financièrement aux frais de l'accueil de loisirs sous forme de Prestations Services Ordinaires attribuées en fonction de la fréquentation.

L'adjoint responsable, Marie Noëlle ROY

SICOPAL

Qu'est-ce que le SICOPAL ? Le SICOPAL signifie Syndicat Inter-Communal Optionnel Pour l'Agglomération Lédonienne. Il a une vocation essentiellement sociale avec deux options principales : l'une en direction des enfants, l'autre en direction des personnes âgées.

Créé en 1990, ce syndicat regroupe 36 communes de la grande périphérie de Lons dont la commune de Domblans.

Le 18 juin 2008, le Comité Syndical a procédé aux élections du Président : M. GUICHARD Henri de Macornay, de deux vice-présidents : M. DISSARD Jean-Claude, Mme BAUDUIN Dominique de St Germain-les-Arlay.

Le SICOPAL a souhaité adhérer au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Cuisine Centrale de Lons (=SMGCCCL). Chaque commune devait en délibérer : à Domblans, une délibération favorable a été prise au cours du Conseil Municipal du 7 mai 2008 (14 voix pour).

Quelles sont les compétences du SICOPAL ?

1° La livraison des repas aux écoles des communes adhérentes
aux Comités d' Entreprises
au domicile des personnes âgées
à certaines communes non-adhérentes du Canton d'Orgelet

*Les tarifs des livraisons n'ayant pas changé depuis 2002, il est proposé d'augmenter les prix pour les écoles (de 0,05 €) et les Comités d' Entreprises (de 0,32 € à 0,37 €). Pour les scolaires des communes non-adhérentes, les tarifs passent de 0,52 € à 0,55 €. Ils ne changent pas pour les personnes âgées (2 € et 3 €).

*Le prix des repas pour les enfants est de 3,04 € et pour les personnes âgées de 4,09 €.

*Le CCAS de Lons se charge de la fabrication des repas à la Cuisine Centrale : 635, Rue du Levant à Lons-le-Saunier. Actuellement, aucun menu particulier n'est confectionné. Mais cela changera lorsque la Cuisine Centrale livrera tous les repas de l'Hôpital (pour le moment, elle ne livre que les entrées et les desserts). Les menus sont élaborés avec la collaboration d'une diététicienne.

2° La mise à disposition d'un système de téléalarme depuis 1995 pour les personnes qui le souhaitent : en cas de chute, d'accident, de malaise ou d'agression, un bip déclenche automatiquement les secours. L'appareil de téléalarme se présente sous la forme d'un bracelet ou d'un sautoir raccordé au téléphone.

Jusqu'à cette année, les appareils étaient fabriqués par la Société AETA dans la région parisienne et l'opérateur réceptionnant les appels était le SAMU 25. Cette société, ayant diversifié ses activités, a cessé de les fabriquer. SICOPAL s'est tourné vers la Société VITARIS du Creusot qui fournira les nouveaux appareils dès janvier 2009. Elle dispose aussi d'une Centrale qui recevra tous les appels 24h sur 24.

L'abonnement demandé à la personne âgée passe de 20 € à 24 € (là aussi, les prix n'avaient pas changé depuis 2002). Une personne à faible revenu peut bénéficier d'une aide du Conseil Général.

Il ne faut pas hésiter à faire la demande d'un tel appareil par l'intermédiaire de la Mairie car il permet une réelle sécurisation de la personne seule.

3° Le portage du linge en blanchisserie : ramassage du linge sale et retour du linge propre (draps, couvertures, rideaux, nappes, petit linge, etc...).

4° Le service de lecture à domicile. Grâce à la collaboration de la Bibliothèque Départementale de Prêt de Lons, le SICOPAL peut offrir un choix de livres très varié pour répondre à la demande et aux goûts de chacun.

SICOPAL à Domblans.

Quelques chiffres concernant la population de Domblans en 2008 :

- 🚧 Nombre de repas livrés au restaurant scolaire : 4520
- 🚧 Nombre de personnes se faisant livrer des repas : 7
- 🚧 Nombre de personnes âgées utilisant une téléalarme : 5

PRODESSA

60 ans au service des familles, des personnes âgées, des malades, des personnes handicapées.

I. 60 ans d'histoire.

***Création** : au lendemain de la 2ème guerre mondiale, quelques militants, issus du Mouvement Populaire des Familles créent le 20 novembre 1948 l'Association Populaire de l'Aide Familiale (APAF).

Il s'agit :

~ de soutenir matériellement et moralement la mère de famille dans sa tâche au foyer dès lors qu'elle a trois enfants.

~ de préparer les jeunes filles à leur tâche future ou leur assurer un travail familial ou social si elle ne se marient pas.

~ de donner la possibilité d'accéder au diplôme d'aide à toutes les jeunes filles qui le désirent.

***A partir de 1950**, les besoins vont croissant. Une dizaine d'Aides Familiales se partagent le travail au sein de 50 à 150 familles. Les difficultés du quotidien sont réelles.

***1962** : création du service d'aide aux personnes âgées.

***Dans les années 1970**, rapprochement de l'APAF avec l'Association « Aide aux Mères » de Dole. Pour faciliter la mise en place d'un Service Départemental adapté aux besoins de la population, l'Association est dissoute et ses biens attribués à l'Association Départementale d'Aide à Domicile du Jura (ADADJ) constituée le 1er janvier 1971.

***En 1972**, une convention collective concernant la profession de Travailleuse Familiale est signée. Cette profession est donc officiellement reconnue.

***1983** : création du premier service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées.

***2002** : l'ADADJ prend la dénomination de PRODESSA (du latin Prodes = être utile).

Naissances de divers services : Auxiliaires de Vie Handicap en 2002

Bricolage et jardinage en 2005

Maison-Relais pour adultes handicapés

Soins infirmiers à domicile pour personnes handicapées

Tâches domestiques

Service Mandataire Emplois familiaux

***2008** : PRODESSA défend l'idée de faire reconnaître le droit à l'autonomie en tant que 5ème risque de protection sociale après la santé, les accidents du travail, la vieillesse et la famille.

II. PRODESSA à Domblans en 2007. Aide Familiale : 1 client soit 12h
Aide à domicile : 21 clients soit 2592.25h
Soins infirmiers : 2 personnes âgées

Rapporteur, Josette REYMANN